|  |  |
| --- | --- |
| **Bureau de la normalisation des télécommunications** | **logo_F_** |
|  |  |

Genève, le 16 avril 2014

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.: | **Circulaire TSB 97**  COM 15/GJ | - Aux Administrations des Etats Membres de l'Union |
| Tél.: Fax: E-mail: | +41 22 730 5515 +41 22 730 5853 [tsbsg15@itu.int](mailto:tsbsg15@itu.int) | **Copie**:  - Aux Membres du Secteur UIT-T;  - Aux Associés de l'UIT-T;  - Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-T;  - Aux Président et Vice-Présidents de la  Commission d'études 15;  - Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;  - Au Directeur du Bureau des Radiocommunications |

|  |  |
| --- | --- |
| Objet: | **Approbation des Recommandations révisées UIT-T G.9961, UIT-T G.993.5 (2010) Amd.5, UIT-T G.999.1 (2009) Amd.1, UIT-T G.9961 (2010) Amd.2, UIT-T G.9963 (2011) Cor.1 et UIT-T G.9972 (2010) Cor.1** |

Madame, Monsieur,

1 Suite à l'Annonce TSB AAP-28 du 16 février 2014 et en application du § 6.2 de la Recommandation A.8 (Dubaï, 2012), j'ai l'honneur de vous informer que la Commission d'études 15 **a approuvé**, durant sa séance plénière du 4 avril 2014, les Recommandations UIT-T suivantes.

2 Les titres des Recommandations UIT-T qui ont été approuvées sont les suivants:

***–*** Amendement 5 à la Recommandation UIT-TG.993.5 (2010), *Annulation de l'autotélédiaphonie (méthode des vecteurs) destinée à être utilisée avec les émetteurs récepteurs VDSL2: Amendement 5: Echange des identifiants des émetteurs-récepteurs pendant l'initialisation*

*–* Amendement 1 à la Recommandation UIT-T G.999.1 (2009), *Interface entre la couche de liaison et la couche physique pour les émetteurs-récepteurs de ligne d'abonné numérique (DSL): Amendement 1: Extension pour la commande de flux amont au point de référence gamma.*

*–* Recommandation UIT-T G.9961 (révisée), *Emetteurs-récepteurs de réseau domestique filaires unifiés à haut débit – Spécification de la couche liaison de données.*

*–* Amendement 2 à la Recommandation UIT-T G.9961 (2010), *Emetteurs-récepteurs de réseau domestique filaires unifiés à haut débit – Spécification de la couche liaison de données : Amendement 2.*

*–* Corrigendum 1 à la Recommandation UIT-T G.9963 (2011), *Emetteurs-récepteurs de réseau domestique filaires unifiés à haut débit – Entrées multiples/sorties multiples : Corrigendum 1.*

*–* Corrigendum 1 à la Recommandation UIT-T G.9972 (2010), *Mécanisme de coexistence pour les émetteurs-récepteurs de réseaux domestiques filaire: Corrigendum 1 – Définition révisée des catégories de systèmes coexistants.*

3 Les renseignements existants sur les brevets sont accessibles en ligne sur le site web de l'UIT‑T.

4 Les versions prépubliées de ces Recommandations seront prochainement disponibles sur le site web de l'UIT-T.

5 L'UIT publiera ces Recommandations dès que possible.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Malcolm Johnson  
Directeur du Bureau de la  
normalisation des télécommunications